

## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

02/01/2025

La ville de Valserhône a recensé sa population pour la première fois en 2022. En effet, jusqu'à la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les communes déléguées de Bellegarde-sur-Valserine, Châtillon-en-Michaille et Lancrans recensaient la population sur leur territoire respectif. Par la suite, le premier recensement des Valserhônaises et Valserhônais prévu en 2021 n'avait pu être réalisé en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

Notons que les personnes sans abri ou vivant dans des habitations mobiles sont recensées tous les cinq ans. Cette population a également été recensée en 2022 sur le territoire communal valserhônais.

### **Pourquoi un recensement de la population ?**

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France y compris les personnes sans abri ou vivant dans des habitations mobiles et de déterminer la population officielle de la commune. Plus spécifiquement pour les populations sans abri ou vivant dans des habitations mobiles, mieux les connaître permet de les rendre plus visibles aux yeux des acteurs publics et d'adapter les structures d'accueil et les équipements qui leurs sont destinés.

Les résultats du recensement sont d'une importance capitale car ils impactent directement la vie quotidienne des habitants. En effet, ils sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes. Les données servent également à comprendre l'évolution démographique du territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, établissements de santé et de retraite, logements, équipements sportifs, crèches, etc.), aux besoins de programmes de rénovation des quartiers, aux besoins de développement des moyens de transports...

L'enquête est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

## Qui est recensé ?

Les personnes sont recensées quelle que soit leur nationalité ou leur situation administrative. La seule condition est de vivre en France au moins un an. Toutefois, les personnes n'ayant pas de résidence habituelle, ni en France ni à l'étranger, sont recensées sur le lieu où elles se trouvent au moment du recensement, quelle que soit leur durée de présence en France.

Valserhône étant une commune de 10 000 habitants ou plus, le recensement sera réalisé chaque année sous la forme d'une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de ses logements.

## Concrètement, comment le recensement se déroulera-t-il ?

La campagne de recensement 2025 sera effectuée par 3 agents recenseurs de la Poste missionnés pour collecter les données auprès des habitants Valserhônais concernés. Ces agents seront munis d'une carte tricolore officielle signée de Monsieur Le Maire.

Le planning de la campagne 2025 est le suivant :

- Du 6 au 13 janvier 2025 : tournée de reconnaissance pour informer les personnes concernées.
- Du 16 janvier au 22 février 2025 : collecte des données auprès des habitants.

Concrètement, l'agent recenseur se présente chez l'habitant concerné. Il lui remet ses identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Si l'habitant ne peut ou ne souhaite pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. Dans les deux cas, l'agent recenseur est missionné pour accompagner la population. Cependant, la campagne 2025 a pour objectif de privilégier, quand c'est possible, le mode de réponse sans contact.

Et ensuite ? C'est l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) qui travaille pour analyser toutes les données.

## Les données récoltées sont-elles sécurisées ?

Le recensement de la population, c'est sûr ! Les données sont confidentielles et l'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus sur le recensement, vous pouvez consulter le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)